



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question au Gouvernement n° 3775

Texte de la question

HANDICAP ET AUTISME

M. le président. La parole est à M. Daniel Fasquelle, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Daniel Fasquelle. Monsieur le Premier ministre, la Haute autorité de santé a fait état, le 24 mars 2010, d'une donnée statistique alarmante : dans notre pays, un enfant sur cent cinquante est atteint d'un trouble qui relève de l'autisme. Or force est de reconnaître qu'en la matière il reste beaucoup à faire.

Le diagnostic n'est posé en France qu'à l'âge de six ans alors qu'il devrait intervenir à l'âge de deux ans. La prise en charge des enfants dans le milieu scolaire, le développement des nouvelles méthodes éducatives et comportementales ont également pris beaucoup de retard. Quant aux autistes adultes, à défaut de structures adaptées, ils sont le plus souvent placés en isolement en hôpital psychiatrique, quand ils ne sont pas laissés à la charge de leurs parents.

Monsieur le Premier ministre, en cette fin d'année, vous devez choisir la grande cause 2012. En faisant le choix de l'autisme, vous enverriez un signal fort aux 600 000 familles touchées par ce handicap. La grande cause constituerait un formidable encouragement pour les associations qui pourraient ainsi lever des fonds afin de poursuivre et d'amplifier leur action. Elle permettrait de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des Français ainsi que de lutter contre les idées reçues.

Face à l'urgence et à la détresse de très nombreuses familles, répondrez-vous positivement à l'appel de l'ensemble des députés, toutes tendances politiques confondues, du groupe de travail de l'Assemblée nationale sur l'autisme, que j'ai l'honneur de présider, ainsi qu'à celui du mouvement " Ensemble pour l'autisme " qui réunit 1 000 associations de parents, pour faire de l'autisme, grâce à la grande cause nationale 2012, une priorité de santé publique pour la France et les Français ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

M. le président. La parole est à M. François Fillon, Premier ministre.

M. François Fillon, *Premier ministre*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, chacun connaît l'engagement de M. Daniel Fasquelle en matière d'autisme. Dès 2010, monsieur le député, vous aviez pris une initiative, en déposant une proposition de loi, pour que l'autisme soit reconnu grande cause nationale. Vous réitérez avec un très grand nombre de parlementaires siégeant sur tous les bancs de l'Assemblée. Je vous l'annonce : j'ai décidé que l'autisme serait la grande cause nationale pour l'année 2012. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

Cette distinction est un message d'espoir en direction des personnes autistes et de leur famille. Avec cette cause nationale, nous voulons leur dire que nous allons combattre ensemble la méconnaissance et les préjugés qui ont longtemps régné en la matière dans notre pays. C'est ainsi que nous remplirons notre devoir collectif qui est de signifier à chaque personne autiste qu'elle a le droit au respect le plus absolu et à une insertion dans notre vie sociale.

L'attribution de ce label vient poursuivre les efforts engagés dans le plan autisme 2008-2010 qui a d'ores et déjà permis un renforcement de la connaissance scientifique, une amélioration du diagnostic et une diversification de l'offre sanitaire et médico-sociale. Ce plan nous a permis de progresser dans un secteur où la France accusait un retard inacceptable. Cependant, nous ne pouvons pas nous arrêter là. Mme Bachelot a chargé Valérie Létard d'une mission d'évaluation de la mise en oeuvre du plan 2008-2010. Pour ma part, je recevrai dans les prochains jours l'ensemble des représentants impliqués pour faire le point avec eux et voir quelles suites nous

pouvons donner à ce plan.

En tout état de cause, grâce à la grande cause nationale, nous avons des moyens supplémentaires pour faire progresser les esprits et le cœur des Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3775

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 décembre 2011